

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 12 mars 2026

Délibération n° : 2026/1203/3

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 27 février 2026

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

**POINT N° 3 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du CCAS de
ROMBAS**

Le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire à compter de l'exercice 2026. Le CCAS a souhaité anticiper cette obligation et adopter le CFU à compter de la gestion 2025. Le Conseil d'Administration est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2025, fait ressortir les résultats suivants :



.../...

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	70 000,00	338 000,00	408 000,00
	Recettes réalisées	4 973,21	316 285,54	321 258,75
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	70 000,00	338 000,00	408 000,00
	Dépenses réalisées	16 482,70	312 320,45	328 803,15
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-11 509,49	3 965,09	-7 544,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	64 448,48	35 455,37	99 903,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	52 938,99	39 420,46	92 359,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	52 938,99	39 420,46	92 359,45

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

APPROUVE, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé conjointement par le Président et le comptable public, tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 13 mars 2026
La Vice-Présidente du CA :**